

Compte-Rendu
Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur du Perche
Mardi 10/05/2022

Présents : Titulaires LUYPAERT, MAY, SABRAS, BACLE, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, BIFFARD, GOUAULT, LENAERTS, PECCHIOLI, VAIL, CARRE, CHANDEBOIS, CHARRON, BERTU, CHEVALIER, RADENAC, SENECHAL, COUTANT, OLIVIER, BOUVIER JM,

Absents excusés : BOUVIER P., RIVIERE, BONE, RODHAIN, SALIN, BOBIN, DE CAFFARELLI, GOUPY, GUERIN, CALBRIS,

Suppléants présents : F. BELLANGER,

Patrick RIVIERE étant absent donne tout pouvoir à Thierry LIGER.

Patrick RODHAIN étant absent donne tout pouvoir à Marc CARRE.

Sonia BONE étant absente donne tout pouvoir à Isabelle CHARRON.

Marie-Christine SALIN étant absente donne tout pouvoir à Marc CARRE.

Marie-Alix DE CAFFARELLI étant absente donne tout pouvoir à Christelle RADENAC.

Denis BOBIN étant absent donne tout pouvoir à Christelle RADENAC.

Monsieur Jean Michel BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Demande d'ajouts à l'OJ

- *Modification de poste RH*
- *Création du poste de conseiller numérique*

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 28/03/2022**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire en date du 28/03/2022.

Celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

- **Intervention du SMIRTOM**

- A la demande du Bureau, Monsieur Pascal PREVEL, directeur du SMIRTOM de Mortagne au Perche intervient devant le conseil communautaire afin de faire une présentation de l'actualité du syndicat.

Voir diaporama joint.

Monsieur Thierry LIGER précise qu'il pourrait être constitué un groupe de travail entre élus des collectivités membres du SMIRTOM, afin de travailler les différentes options envisagées par le SMIRTOM.

- **Finances**

- Adhésions, participations et subventions (dispositif OSE, CBE, associations de pêche)

Sur proposition du Bureau, il est proposé :

- L'adhésion au CBE. Adhésion de 0,459€/habitant, (assiette : 8 393 habitants).

Celle-ci est adoptée à l'unanimité (délibération n°066-2022).

- La cotisation au dispositif OSE, pour un montant de 0,10cts par habitant.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité (délibération n°066-2022).

- L'attribution des subventions suivantes :

Association	Subvention 2021	Demande 2022	Proposition
AAPPMA Truite Préalienne	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AAPPMA La Truite Condéenne	500,00 €	Pas de montant	500,00 €
AAPPMA La Corbionne	850,00 €	Pas de montant	850,00 €

Monsieur Daniel CHEVEE fait un point sur les différentes dépenses de ces associations au titre de 2021.

Madame Brigitte LUYPAERT et Monsieur Pascal PECCHIOLI soulignent qu'ils font un travail important pour l'entretien des rivières.

Les montants proposés sont adoptés à l'unanimité (délibération n°067-2022).

- Décisions modificatives

Il est présenté au conseil communautaire les deux décisions modificatives ci-dessous.

BUDGET 59500							
CDC							
DM 2							
section de fonctionnement							
	dépense				recette		
Chapitre	6558			chapitre	74		
article				article	741124	Dotation d'intercommunalité (serv.99)	54 064
article				article	741126	Dotation de compensation des EPCI (serv.99)	8 909
article	6558	Autres contributions obligatoires - PCRS (serv.99)	8 000.00				
article	65741	Subv. De fonctionnement aux ménages - Aide déplacés Ukraine (serv.99)	6 000.00				
chapitre	68			chapitre			

article	6815	Dotation aux provisions pour risques et charges (serv.99)	-58 862.00	article			
article	6815	Constitution de provisions OM (serv.14)	84 000.00	chapitre	70		
chapitre	023	Vir. à la section d'investissement (serv.99)	23 835.00	article	70848	MAD personnel	-16 500
chapitre					70845	MAD personnel aux communes membres du GFP (serv.99) MAD chef projet PVD de sept 2021 à sept 2022	16500
TOTAL			62 973.00	TOTAL			62 973.00
section d'investissement							
	dépense				recette		
chapitre				chapitre	27		
article				article	276384	Autres établissements publics (serv.12) Diminution remb. Avance Docks St Marc	-25 835.00
article				Chapitre	13		
				article	1311	Subv. Capteurs de CO2 (serv.04)	2 000.00
				Chapitre	021	Vir. de la section de fonctionnement (serv.99)	23 835.00
TOTAL			0.00	TOTAL			0.00

BUDGET 59505							
DOCKS ST MARC							
DM2							
section de fonctionnement							
	dépense				recette		
chapitre				Chapitre	70		
article				article	70688	Autres prestations de services	550
article	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	550				
TOTAL			550	TOTAL			550
section d'investissement							
	dépense				recette		
chapitre	16			Chapitre 040			
article	168751	Remb. avance budget général	-25 835	article			
chapitre	21			chapitre			
article	2138	Taxe d'aménagement	25 761	article			
article	2138	Taxe d'aménagement	74	article			

TOTAL			0	TOTAL			0
-------	--	--	---	-------	--	--	---

Ces deux décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité (délibérations n°068-2022 et n°069-2022).

- **Ressources humaines**

- Mise en place du Comité Social Territorial

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit notamment la fusion des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail, à l'issue du prochain renouvellement des instances, soit en décembre 2022.

C'est pourquoi, Monsieur Daniel CHEVEE rappelle qu'il convient aujourd'hui de créer cette nouvelle instance.

Il est proposé, s'agissant de sa composition, de retenir une composition comparable à celle retenue pour le Comité Technique, à savoir 4 représentants titulaires des agents (et 4 suppléants) ainsi que 4 représentants titulaires de la collectivité (ainsi que 4 suppléants).

Il est précisé également que jusqu'aux prochaines élections, le CT et le CHSCT continuent de fonctionner dans leur forme actuelle.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité, dans son intégralité (délibération n°074-2022).

- Modification de poste

Un agent, en charge de la gestion des paies notamment, est aujourd'hui en longue maladie.

Quelques modifications en interne doivent avoir lieu.

C'est pourquoi il est demandé au conseil communautaire l'autorisation de modifier le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste de rédacteur territorial, afin de tenir compte des différents changements.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité (délibération n°076-2022).

- Création du poste de conseiller numérique

Monsieur Daniel CHEVEE rappelle les délibérations relatives à la décision de recruter un conseiller numérique et au plan de financement pour 11 des communes membres de la collectivité.

Il informe le conseil communautaire qu'il convient donc de créer le poste pour une durée de 2 années.

Il s'agit d'un poste d'animateur territorial, non permanent, à temps complet.

Les délégués communautaires de Perche en Nocé présents s'abstiennent puisque cette commune n'avait pas souhaité prendre part au recrutement puis à la mise à disposition du conseiller numérique.

L'ensemble des autres délégués communautaires acceptent à l'unanimité (délibération n°075-2022).

- **Jeunesse, Petite enfance**

- Tarifs mini camps,

Madame Christelle RADENAC propose au conseil communautaire la diminution des tarifs « mini-camps » comme il suit.

Proposition de tarif mini-camps

5 jours

Inférieur ou égal à 512	100
De 513 à 700	110
De 701 à 850	120
De 851 à 1000	130
De 1001 à 1200	140
Supérieur à 1201	150

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité (délibération n°072-2022).

- **Développement économique**

- Prémption terrain Bretoncelles

Madame Brigitte LUYPAERT propose que la Communauté de Communes utilise son droit de prémption afin d'acquérir une parcelle classée en future zone d'activités. Il s'agit d'un terrain de 54 970 m² vendu à un prix de 25 000 €.

Il est fait remarquer que le tarif est peu élevé.

Monsieur Olivier BOULAY se questionne sur l'utilité de cette acquisition.

Madame Brigitte LUYPAERT répond qu'il est toujours utile d'avoir une réserve foncière.

Elle précise également que la Communauté de communes a répondu à une sollicitation de la Région concernant la société des Thés Dammann.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité que la Communauté de communes utilise son droit de prémption en l'espèce (délibération n°065-2022).

- Attribution de lots Pur Perche

Madame B. LUYPAERT propose au conseil communautaire d'attribuer certains lots du marché comme il suit :

n° Lot	LOTS	ESTIMATION DCE	OFFRE RETENUE	ENTREPRISE RETENUE
Lot N°04	ETANCHEITE, COUVERTURE, BARDAGES	248 500,00 €	254 160,00 €	FACE IDF
Lot N°5	DALLAGES	95 000,00 €	114 188,12 €	SOLS DU MAINE

Elle rappelle également que les travaux ont commencé.

Le conseil communautaire accepte la proposition ci-dessus à l'unanimité (délibération n°073-2022).

- **Urbanisme**

- Retour sur l'enquête publique PVAP Préaux-du-Perche

Monsieur Guy RIGOT revient sur le déroulement de l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur la commune déléguée de Préaux-du-Perche.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

L'ensemble du dossier a été transmis au Préfet de Région pour avis.

Monsieur Patrick LENAERTS s'interroge sur la neutralité du commissaire enquêteur.

Monsieur Guy RIGOT rappelle que ce n'est pas la collectivité qui a fait le choix de la personne retenue.

- **Voirie**

- Conventions de mandat

Monsieur David COUTANT indique qu'à ce jour une délibération permet l'établissement de conventions de mandat entre les communes du territoire et la Communauté de Communes pour la réalisation de chantiers sur la voirie par un maître d'ouvrage unique et ce afin d'optimiser la réalisation de ces chantiers qui impliquent la compétence de plusieurs collectivités.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes est sollicitée par la CdC des Hauts du Perche pour des travaux sur le chemin de l'Hôtel David, limitrophe avec la commune du Pas St l'Homer.

A ce titre, il vous est proposé d'autoriser d'élargir cette possibilité à toute autre collectivité.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents utiles à cette fin (délibération n°070-2022).

- **Culture, Tourisme**

- Guides Journées du patrimoine

Monsieur Pascal PECCHIOLI rappelle au conseil communautaire l'intervention de jeunes guides sur différents sites ouverts à la visite à l'occasion de chaque session des JEP.

Afin de les remercier, il demande au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention pour versement d'une gratification aux jeunes guides (ou à leur représentant légal) à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité (délibération n°071-2022).

Il rappelle que s'est tenue ce mardi une rencontre des hébergeurs.
Les échanges ont été riches.

Enfin il présente au conseil communautaire la brochure « Un été dans le Perche », un guide du visiteur, financée pour cette 1^{ère} édition par les Régions.

Des élus font remarquer qu'il y a eu peu de temps pour les vérifications et qu'il manque des informations. Messieurs Thierry LIGER et Pascal PECCHIOLI rappellent néanmoins que des choix ont dû être faits. Cette brochure a vocation à être diffusée largement via les commerces, l'OT, les différents sites touristiques, les hébergeurs...

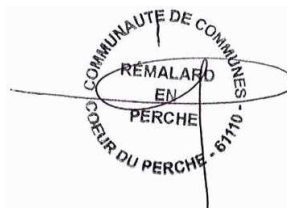
Monsieur Pascal PECCHIOLI rappelle la fête du Parc qui se tiendra le 15 mai prochain.

- **Questions diverses**

- Point sur le SBS (Syndicat du Bassin de la Sarthe)

Monsieur D. CHEVEE fera un retour sur les dernières actualités du SBS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. T. LIGER clôt la séance.



Le Président,
T. LIGER